

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 05 avril 2024, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Étaient présents** :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT

Messieurs Maxime ALET, Pierre CHAULIAC, Thierry CUSSAC, Hervé LAGARDE

**Représentés** : Monsieur François ESCHALIER par Monsieur Hervé LAGARDE

**Absents** : Messieurs Fabrice BUCHON, Florian CHARTIER, Emmanuel REY, Sébastien VERDIER

Monsieur Maxime ALET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

**Ordre du jour de la séance** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
2. Vote du budget primitif 2024 – Budget eau et assainissement
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
4. Vote du budget primitif 2024 – Budget principal
5. Vente d'herbe parcelle Les Breuils
6. Maîtrise d'œuvre réfection de la route de Liozargues à Ussel
7. Enfouissement des réseaux à Liozargues – Tranche 2
8. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
9. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 023 2024 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 024 2024: Vote du budget primitif 2024 – Budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votant par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et par opération pour la section d'investissement :

- **APPROUVE** le budget 2024 eau et assainissement d'un total de 286 400.32 € qui s'équilibre à 165 333.69 € en section de fonctionnement et à 165 333.69 € en section d'investissement, et qui peut se résumer ainsi :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	131 000.00 €
014	Atténuations de produits	8 714.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 400.00 €
66	Charges financières	2 267.64 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	20 952.05 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>165 333.69 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	97 919.00 €
74	Subventions d'exploitation	38 556.55 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	8 248.15 €
002	Résultat reporté ou anticipé	20 609.99 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>165 333.69 €</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	8 546.83 €
020	Dépenses imprévues	2 000.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	8 248.15 €
Op. 19	Travaux AEP	50 804.97 €
Op. 20	Réseau assainissement	51 466.68 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>121 066.63 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
106	Réserves	2 916.67 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	20 952.05 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	97 197.91 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>121 066.63 €</b>

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

### • N° DE 025 2024 : Vote des taux des taxes directes locales pour 2024

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition communaux de 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.05 %
- taxe d'habitation : 10.98 %.

Le produit fiscal pour l'année 2023 s'est élevé à 176 974.00 €.

En conservant ces taux, le produit fiscal attendu pour 2024 s'élève à 181 754.00 €.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter la pression fiscale et de reconduire les taux d'imposition de 2023 ci-dessus.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

### • N° DE 026 2024 : Vote du budget primitif 2024 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votant par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et par opération pour la section d'investissement :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune d'un total de 1 416 904.36 € qui s'équilibre à 669 795.45 € en section de fonctionnement et à 747 108.91 € en section d'investissement, et qui peut se résumer ainsi :

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	159 895.27 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 469.63 €
014	Atténuations de produits	4 524.62 €
023	Virement à la section d'investissement	226 047.53 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	102 432.93 €
66	Charges financières	5 539.60 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 885.87 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>669 795.45 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 653.00 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	18 866.00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 000.00 €
731	Fiscalité locale	235 867.00 €
74	Dotations et participations	129 557.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 384.00 €
76	Produits financiers	31.82 €
77	Produits spécifiques	182.82 €
002	Résultat reporté ou anticipé	235 253.81 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>669 795.45 €</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	15 069.67 €
20	Immobilisation incorporelles (sauf opérations et 2024)	2 436.00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 200.58 €
Op. 61	Achat de matériel	61 537.79 €
Op. 79	Travaux bâtiments	213 546.21 €
Op. 88	Voirie	317 420.40 €
Op.92	Enfouissement des réseaux	65 800.00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	56 098.26 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>747 108.91 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 468.22 €
1068	Affectation du résultat	113 601.76 €
13	Subventions d'investissement (reçues)	362 105.53 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1068 non budgétaire)	1 000.00 €
28	Amortissements des immobilisations	5 885.87 €
021	Virement de la section de fonctionnement	226 047.53 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>747 108.91 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 027 2024: Vente d'herbe parcelle Les Breuils**

Le tirage au sort pour la vente d'herbe de la parcelle Les Breuils a eu lieu le 25 mars dernier.

Tous les agriculteurs de la commune étaient invités à y participer à l'exception de M. Thierry CUSSAC, bénéficiaire de la vente d'herbe 2023. N'était présent que le GAEC de l'Ubac des Allauziers.

La vente d'herbe est consentie pour la période du 15 avril au 15 octobre 2024 moyennant la somme forfaitaire de 750.00 €.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à établir, signer et faire exécuter le contrat d'occupation précaire avec le GAEC de l'Ubac dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- vente d'herbe consentie pour la période du 15 avril au 15 octobre 2024 ;
- tarif de la vente d'herbe : somme forfaitaire de 750.00 € qui sera ordonnée par l'émission d'un titre de recettes payable auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour chargé du recouvrement.

- **DIT** que la somme forfaitaire de 750.00 € relative à cette vente d'herbe sera inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget principal.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 028 2024 : Maîtrise d'œuvre réfection de la voie communale n° 11 entre Liozargues et Luc d'Ussel**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le très mauvais état et la dangerosité de la voie communale n° 11 entre Liozargues et Luc d'Ussel ; et la nécessité de sa réfection.

Elle rappelle également que ce projet de réfection de la voie communale n° 11 a été validé par le Conseil Municipal.

Elle précise qu'afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises et réaliser les travaux, il convient d'attribuer la maîtrise d'œuvre.

Elle fait part de la proposition de Cantal Ingénierie & Territoires qui s'élève à 2 916.69 € HT, soit 3 500.03 € TTC pour cette mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de choisir Cantal Ingénierie & Territoires comme maître d'œuvre pour les travaux de réfection de la voie communale n° 11 entre Liozargues et Luc d'Ussel pour un montant de prestations s'élevant à 2 916.69 € HT, soit 3 500.03 € TTC ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier ;

- **DIT** que les dépenses afférentes à cette mission de maîtrise d'œuvre sont inscrites au budget primitif 2024, en section d'investissement : opération n° 88 : voirie.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 029 2024 : EP suite aménagement BT à Liozargues – Tranche 2**

Madame le Maire rappelle le coût de la première tranche d'enfouissement des réseaux à Liozargues qui s'élève à 16 000 € HT : 8 800 € pour l'éclairage public et 7 200 € pour le réseau téléphonique.

Il convient de délibérer maintenant pour la tranche 2 de ces travaux d'enfouissement. Le coût de cette deuxième tranche s'élève à 16 200 € pour l'éclairage public et à 17 600 € pour le réseau téléphonique ; soit un total de 33 800 €.

Les travaux de cette deuxième tranche seront réalisés fin 2024, début 2025.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur les dispositions techniques et financières du projet ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser le fonds de concours ;

- **DE PROCÉDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 030 2024 : Enfouissement du réseau téléphonique à Liozargues – Tranche 2**

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser le fonds de concours ;
- **DE PROCÉDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 031 2024 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir de renforcer l'équipe des agents techniques pour l'entretien des espaces verts. Cette mission ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

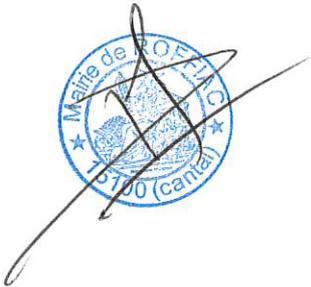
Le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 12 avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'entretien des espaces verts ;
- **DE FIXER** la rémunération par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

**VOTANTS : 7, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
Ghislaine DELRIEU



Le secrétaire de séance,  
Maxime ALET

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Maxime Alet.

